

**COUPON DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASLH DU MERCREDI MATIN
Modifié le 27 septembre 2019
Avec effet au 1^{er} octobre 2019**

Je soussigné(e).....mère, père ou représentant
légal de(s) l'enfant(s) :

NOMS ET PRENOMS DES ENFANTS	CLASSE

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de

l'accueil de loisirs du mercredi

Belgentier, le
Signature suivie de la mention « lu et approuvé »